

Joël GIRAUD

Député des Hautes-Alpes
Président de la Commission Permanente
Du Conseil National de la Montagne
10, avenue de Vallouise
05120 L'ARGENTIERE-LA BESSÉE
Tél. : 04.92.21.33.81
Courriel : contact@joelgirauddepute.fr

Monsieur Christophe CASTANER

Ministre de l'Intérieur
Hôtel de Beauvau
1, Place Beauvau
75008 Paris

Réf. : LL30/04/2020

Objet : déconfinement et problématiques transfrontalières

Copies :
M. Jean-Yves LE DRIAN Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
Mme Amélie de MONTCHALIN Secrétaire d'Etat, chargée des Affaires européennes, auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
M. Jean-Baptiste LEMOYNE Secrétaire d'État, auprès du Ministre de l'Europe et des Affaires étrangères
M. Stéphane BOUILLON Directeur du cabinet de Monsieur le Ministre de l'Intérieur

URGENCE SIGNALEE

L'Argentière-La Bessée, le 30 avril 2020

Monsieur le Ministre,

Je me permets d'attirer votre urgente attention sur la situation des zones frontalières et singulièrement celle entre le Briançonnais et le Piémont, au moment du déconfinement dès le 11 mai.

De nombreux problèmes se posent :

- Certaines écoles (Montgenèvre en particulier) sont transfrontalières et accueillent des enfants domiciliés en Italie (Clavière par exemple).
- Le centre hospitalier des Escartons à Briançon est transfrontalier, tant au sens des patients (la maternité est même officiellement la maternité de la zone de montagne italienne) que de ses médecins (30% des médecins du centre hospitalier de Briançon sont domiciliés en Italie).
- L'accès ferroviaire en TGV au Briançonnais s'effectue par la gare d'Oulx (Italie) à 11 kilomètres de la frontière d'où partent les TGV pour Paris. Un service routier régulier relie Briançon à cette gare. Il est à noter que la SNCF ne compte pas rouvrir la ligne française de Paris à Briançon avant juillet ! Ce sera donc notre seul accès.
- L'accès autoroutier au Briançonnais (évitant le passage par des cols à plus de 2000 mètres d'altitude) s'effectue également à Oulx située sur l'autoroute Turin- tunnel du Fréjus-Chambéry- Lyon-Paris.

Il est donc indispensable qu'une libre circulation soit établie dans ce secteur dans le respect des mesures nationales de chaque pays.

C'est pourquoi je vous saurais gré de mettre en place un système d'autorisation par dérogation sur ce territoire qui est constitué de plus en zone de coopération territoriale renforcée sous la dénomination de Conférence des Hautes-Vallées.

Elle inclut :

- Côté français : les trois communautés de communes du Pays Briançonnais (Briançon, Ecrins, Guillestrois-Queyras) dans les Hautes-Alpes et le Pays de la Maurienne en Savoie ;

- Côté italien : la Comunità Montana Valle Susa e Val Sangone et la Comunità Montana del Pinerolese.

Au-delà, s'agissant du tourisme, se pose la question de l'accès pour les ressortissants italiens (piémontais en majorité) à leurs résidences secondaires (30% du parc de certaines communes côté français). Il serait paradoxal pour ces ressortissants de pouvoir accéder à la côte ligure en location alors qu'ils sont propriétaires en France et singulièrement dans les Hautes-Alpes et en Savoie.

C'est pourquoi il me semblerait utile que, dès la sortie du confinement, l'accès à leur résidence secondaire de nos voisins italiens puisse être autorisé, quitte à imposer une déclaration en mairie pour que la situation sanitaire puisse être contrôlée.

Je vous remercie d'étudier cette demande indispensable au redémarrage économique et à la vie quotidienne de notre territoire et vous prie de bien vouloir agréer, **Monsieur le Ministre**, l'expression de ma haute considération.

Joël GIRAUD

